



**VILLE D'ENSISHEIM**

**Ville d'histoire, ville d'avenir**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ENSISHEIM DE LA SEANCE DU  
14 JANVIER 2021**

**Présents :**

**M. HABIG Michel, Maire d'Ensisheim, Président**

**Mmes et MM. ELMLINGER Carole, KREMBEL Philippe, GRICOURT-  
WEBER Geneviève, STURM Christophe, COADIC Gabrielle,  
SCHULTZ Lucien, SCHMITT Muriel, TOMCZAK François,  
Adjoints,  
MARETS Patric, BRUYERE Jean-Pierre, HEGY Patrice, MISSLIN  
Christine, FISCHER Gilles, ZAGULA Maximilien, Conseillers  
Municipaux.**

***Absents excusés :* ZIMMERLE Chantal, SOLOHUB MISSLAND Pierrette, NEIS  
Patricia, DELACOTE Rémy, HICKEL Martine, KRASON Philippe,  
KULBURGER Brigitte, BECHLER Philippe, KLUPS Marie-  
Josée, REBOUL Stéphanie, CINAR Sevin, MORVAN Aurélie,  
LAMAS Damien, SENSE Aimé**

***Absents :* /**

**Procurations :**

**ZIMMERLE Chantal, procuration à M. Bruyère  
SOLOHUB MISSLAND Pierrette, procuration à M. Habig  
NEIS Patricia, procuration à Marets  
DELACOTE Rémy, procuration à M. Krembel  
HICKEL Martine, procuration à Mme Schmitt  
KRASON Philippe, procuration à M. Sturm  
KULBURGER Brigitte, procuration Mme Coadic  
BECHLER philippe, procuration à Mme Misslin  
KLUPS Marie-Josée, procuration à M. Fischer  
REBOUL Stéphanie, procuration à Mme Gricourt-Weber  
CINAR Sevin, procuration à M. Fischer  
MORVAN Aurélie, procuration à Mme Misslin  
LAMAS Damien, procuration à M. Hegy**

**Secrétaire :**

**Mme ELMLINGER, Adjointe au Maire**

**Présents également** : M. KOENIG Robin, Directeur Général des Services

**Presse** : /

**Auditeurs** : /

*Le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 en saluant bien cordialement les membres du Conseil Municipal. Puis M. le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux.*

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour qui est arrêté comme suit :*

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 23 novembre et 10 décembre 2020
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire
4. Vente de terrain pour la création d'un pôle de santé
5. Lancement d'une procédure simplifiée de délégation de service public pour l'exploitation de la buvette de la piscine municipale
6. Mise à jour du plan des effectifs
7. Divers

**Point n° 1 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE ET DU 10 DECEMBRE 2020**

*Monsieur le Maire propose* aux membres du Conseil Municipal d'adopter les rapports des séances du 23 novembre et 10 décembre 2020.

**Après délibération,**

*le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,*

**- adopte** les procès-verbaux des séances des 23 novembre et 10 décembre 2020.

## **Point n° 2 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

*Monsieur le Maire propose* au Conseil Municipal de désigner Mme Carole ELMLINGER, en qualité de secrétaire de séance.

**Après délibération,**

*le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,*

**- désigne Mme Carole ELMLINGER** en qualité de secrétaire de séance.

## **Point n° 3 – UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE PAR M. LE MAIRE**

*Monsieur le Maire informe* l'assemblée *qu'il a utilisé la délégation de compétence* que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **a) Utilisation de la délégation de compétence**

02/12/2020	6 900 €	Etude de Faisabilité (chaufferie Bio-masse) - Espace vert	WEST - bureau d'étude
16/11/2020	2 100,95 €	Caméra VPI Piscine (Camera de contexte sera réutilisée en complément aux Octrois)	ARS Télécom
16/11/2020	2 643,16 €	Main courante bois aux abords du Quatelbach et de l'Hôpital	ARKEDIA
22/12/2020	33 283,46 €	Changement de l'ascenseur de la Mairie	ASCAUM

### **b) Droit de préemption**

Il est précisé qu'en ce qui concerne le droit de préemption urbain **15 déclarations d'intention d'aliéner** ont été enregistrées, sans que la commune n'ait fait valoir son droit de préemption.

Le Conseil Municipal prend acte.

## Point n° 4 : VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX POUR LA REALISATION D'UN POLE MEDICAL

*Monsieur le Maire expose :*

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de la 3CHR approuvé le 23 décembre 2019 comprend une zone US destinée à accueillir des équipements d'intérêt collectif, ainsi qu'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) spécifiquement créée pour la constitution d'un pôle d'équipements d'intérêt collectif. Ce pôle aura pour objectif notamment de répondre aux besoins croissants des ensisheimois en matière de soins médicaux.



La SARL MDB sise 48, Avenue de la première Division Blindée 68 100 à Mulhouse a informé la Ville d'Ensisheim de son souhait de réaliser un pôle médical dans cette zone et obtenu un permis de construire courant décembre 2020.

La Ville d'Ensisheim est propriétaire des parcelles faisant l'objet de ce projet et souhaite à présent vendre les parcelles suivantes à la SARL MDB :

- Section 17 n°51, sise Tramway Mulhouse à Ensisheim, superficie de 479 m<sup>2</sup>
- Section 17 n°110, sise Am Fehlweg, superficie de 195 m<sup>2</sup>
- Section 18 n° 134/1, sise Unteres Allmenfeld, superficie de 2 058 m<sup>2</sup> détachée par PVA n° 1578 de la parcelle section 18 n°1 d'une superficie de 5 044 m<sup>2</sup>
- Section 18 n° 138/2, sise Tramway Mulhouse à Ensisheim, superficie de 792 m<sup>2</sup> détachée par PVA n°1578 de la section 18 n°2, sise Tramway Mulhouse à Ensisheim d'une superficie de 1 516 m<sup>2</sup>
- Section 18 n° 139/4, sise Unteres Allmenfeld, superficie de 954 m<sup>2</sup> détachée par PVA n° 1578 de la section 18 n°53/4, sise Unteres Allmenfeld, d'une superficie de 1 318 m<sup>2</sup>
- Section 18 n° 142/5, sise Unteres Allmenfeld, superficie de 100 m<sup>2</sup> détachée par PVA n° 1578 de la parcelle section 18 n°52/5, sise Unteres Allmenfeld, superficie de 1149 m<sup>2</sup>
- Section 19 n°62/11, sise Unteres Allmenfeld am Feh, superficie de 447 m<sup>2</sup>
- Section 19 n°260/12, située rue du Tir, superficie de 2 691 m<sup>2</sup> détachée de la parcelle section 19 n°203/12, par PVA n° 1577, située rue du Tir, d'une superficie de 22 052 m<sup>2</sup>
- Section 19 n°261/12, située rue du Tir, superficie de 1 577 m<sup>2</sup> détachée de la parcelle section 19 n°203/12, par PVA n° 1577, située rue du Tir, d'une superficie de 22 052 m<sup>2</sup>
- Section 18 n° 135/1, sise Unteres Allmenfeld, superficie de 211 m<sup>2</sup> détachée par PVA n° 1578 de la parcelle section 18 n°1, sise Unteres Allmenfeld, d'une superficie de 5 044 m<sup>2</sup>.

Soit une superficie totale de 9 504 m<sup>2</sup> pour un prix de vente de 380 120 euros (trois-cents quatre-vingt mille cent-vingt euros) Hors-Taxe. Les parties ont validé ce prix d'un commun accord.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Service des Domaines a été sollicité par la Ville d'Ensisheim pour ce projet de vente le 25 novembre 2020. Un avis a été rendu le 10 décembre 2020 et fixe le prix à 380 120 euros € (trois-cent quatre-vingt mille cent vingt euros).

**Après délibération,**

***Le Conseil Municipal,  
Par 27 voix pour (Mme Neis ne prend pas part au vote),***

- **donne son accord de principe pour une cession** des parcelles susvisées lui appartenant pour le prix de 380 120 euros Hors-Taxes (trois-cents quatre-vingt mille cent-vingt euros) à la SARL MDB sise 48 avenue de la 1<sup>ère</sup> DB à Mulhouse.
- **autorise M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée aux Affaires foncières de la commune d'Ensisheim** à signer l'acte de vente en la forme notariale qui sera dressé pour procéder à cette acquisition.

**Point n° 5 – LANCEMENT D’UNE PROCEDURE SIMPLIFIEE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L’EXPLOITATION DE LA BUVETTE DE LA PISCINE MUNICIPALE**

*Monsieur le Maire expose*

La délégation de service public concernant l’exploitation de la buvette de la piscine municipale étant arrivée à son terme, il est nécessaire de prévoir les futures modalités de gestion. Je vous propose le renouvellement sous forme d’un contrat de délégation de service public sur une durée de 3 ans.

Selon l’article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une procédure simplifiée de délégation de service public est prévue lorsque le montant des sommes dues au délégataire pour toute la durée de la convention n’excède pas 106 000 euros ou que la convention couvre une durée non supérieure à trois ans et porte sur un montant n’excédant pas 68 000 euros par an.

Cette procédure simplifiée a pour effet de réduire sensiblement le nombre des étapes obligées par rapport à la procédure classique. Elle ne compte que 5 étapes :

- délibération de l’assemblée délibérante autorisant le recours à la délégation de service public ;
- publication d’un avis d’appel à candidature ;
- négociation des offres et choix du candidat retenu ;
- délibération de l’assemblée délibérante approuvant le choix et autorisant la signature de la convention ;
- signature de la convention.

**Après délibération,**

*Le Conseil Municipal,  
à l’unanimité,*

- **adopte** le principe du recours à la délégation de service public afin de confier l’exploitation de la buvette de la piscine municipale.

**Point n°6 - MISE A JOUR DU PLAN DES EFFECTIFS**

*Monsieur le Maire expose :*

Dans le cadre du recrutement du nouveau chef de bassin de la piscine municipale suite au placement en disponibilité de l’agent qui occupait ce poste précédemment, il est proposé de modifier le plan des effectifs afin de créer un poste d’Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.

A cet effet, le Conseil Municipal est invité :

- à créer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, un poste d’Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à temps complet ;

- à approuver la modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants au poste ainsi créé seront inscrits au budget primitif 2021.

**Après délibération,**

***Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,***

- **créé**, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, un poste d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à temps complet ;

- **approuve** la modification apportée au tableau des emplois permanents de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19 heures et remercie les conseillers municipaux pour leur participation.

<b>Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune d'Ensisheim de la séance du 14 janvier 2021</b>
--

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 23 novembre et 10 décembre 2020
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire
4. Vente de terrain pour la création d'un pôle de santé
5. Lancement d'une procédure simplifiée de délégation de service public pour l'exploitation de la buvette de la piscine municipale
6. Mise à jour du plan des effectifs
7. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Michel HABIG	Maire		
Carole ELMLINGER	1 <sup>er</sup> Adjointe		
Philippe KREMBEL	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
Geneviève GRICOURT-WEBER	3 <sup>ème</sup> Adjointe		
Christophe STURM	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
Gabrielle COADIC	5 <sup>ème</sup> Adjointe		
Lucien SCHULTZ	6 <sup>ème</sup> Adjoint		
Muriel SCHMITT	7 <sup>ème</sup> Adjointe		
François TOMCZAK	8 <sup>ème</sup> Adjoint		
Patric MARETS	Conseiller municipal		
Chantal ZIMMERLE	Conseillère municipale	<b>Excusée – procuration à M. Bruyère</b>	
Pierrette SOLOHUB- MISSLAND	Conseillère municipale	<b>Excusée – procuration à M. Habig</b>	
Jean-Pierre BRUYERE	Conseiller municipal		
Patricia NEIS	Conseillère municipale	<b>Excusée – procuration à M. Marets</b>	



Patrice HEGY	Conseiller municipal		
Remy DELACOTE	Conseiller Municipal	<b>Excusé – procuration à M. Krembel</b>	
Martine HICKEL	Conseillère municipale	<b>Excusée – procuration à Mme Schmitt</b>	
Christine MISLIN	Conseillère municipale		
Philippe KRASON	Conseiller municipal	<b>Excusé – procuration à M. Sturm</b>	
Brigitte KUHNBURGER	Conseillère municipale	<b>Excusée – procuration à Mme Coadic</b>	
Philippe BECHLER	Conseiller municipal	<b>Excusé – procuration à Mme Mislin</b>	
Marie-Josée KLUPS	Conseillère municipale	<b>Excusée – procuration à M. Fischer</b>	
Stéphanie REBOUL	Conseillère municipale	<b>Excusée – procuration à Mme Gricourt-Weber</b>	
Sevin CINAR	Conseillère municipale	<b>Excusée – procuration à M. Fischer</b>	
Gilles FISCHER	Conseiller municipal		
Aurélien MORVAN	Conseillère municipale	<b>Excusée – procuration à Mme Mislin</b>	

Maximilien ZAGULA	Conseiller municipal		
Damien LAMAS	Conseiller municipal	<b>Excusé – procuration à M. Hegy</b>	
Aimé SENSE	Conseiller municipal	<b>Excusé</b>	